

**63**



# **Journal**

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,  
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Eugene McGinley

**le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2007**

Première session de la 56<sup>e</sup> législature  
Fredericton (Nouveau-Brunswick)



le vendredi 1<sup>er</sup> juin 2007

10 h

Prière.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Doherty :

81, *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* ;

par l'hon. M. Murphy :

82, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique* ;

par l'hon. V. Boudreau :

83, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

---

L'hon. M. Jamieson, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de l'Éducation.

---

Il est unanimement convenu de modifier l'horaire : de suspendre la séance après le discours du ministre de l'Éducation et de la reprendre à 13 h 30.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides, sous la présidence de M. R. Boudreau.

La séance, suspendue à 12 h 15, reprend à 13 h 30 sous la présidence de M. R. Boudreau.

Après un certain laps de temps, M. Kenny prend la présidence du comité.

La séance, suspendue à 15 h 30, reprend à 15 h 44 sous la présidence de M. Kenny.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence. Le président du comité, M. Kenny, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 16 h 25.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 62	(29 mai 2007) ;
réponse à la pétition 38	(30 mai 2007).